



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Location à une association d'un site de la CCAS dan la Creuse

Question au Gouvernement n° 164

Texte de la question

LOCATION À UNE ASSOCIATION D'UN SITE DE LA CCAS DANS LA CREUSE

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

M. Bartolomé Lenoir . Je voudrais vous parler d'un scandale qui touche le département de la Creuse. Le comité d'entreprise d'Enedis y possède un centre de vacances. Ce centre de vacances a été mis à disposition d'une association militante qui prône une société « post-apocalyptique », un lieu de « désertions » où l'on peut « détruire » et « greffer ce que bon vous semble ». Une centaine de personnes a pris ses quartiers dans ce lieu, à ne rien faire. (*Exclamations et sourires sur quelques bancs du groupe LFI-NFP.*) Pire encore, cette zone constituerait une zone de repli lors de manifestations violentes, comme à Sainte-Soline.

C'est un scandale, car le comité d'entreprise d'une entreprise détenue par l'État a signé une convention avec des personnes qui défient l'autorité de l'État et ses forces de l'ordre. C'est avant tout un scandale car, à quelques centaines de mètres de cette zone, vivent des Français honnêtes qui ont toujours été fidèles à la France, même quand elle les a oubliés. Ils vivent aujourd'hui dans la peur d'être squattés, à côté d'individus qui considèrent nos agriculteurs comme des nuisibles.

Mme Sandrine Rousseau . Donnez-moi l'adresse ! (*Sourires.*)

M. Bartolomé Lenoir . Il y a un an, le précédent ministre de l'intérieur déclarait que plus aucune ZAD ne s'installerait en France. Pourtant, la Creuse pourrait devenir une nouvelle ZAD. Le risque est bien réel. Il y a un mois, à Guéret, commune de 12 000 habitants, les forces de l'ordre ont été caillassées et traitées de fascistes.

M. Antoine Léaument . Oh !

M. Bartolomé Lenoir . Monsieur le ministre de l'intérieur, osez-vous empêcher l'implantation d'une ZAD dans la Creuse et mettre fin à ce duo, composé d'une association d'extrême gauche et d'un parti d'extrême gauche, qui menace mon département et nos campagnes ? (*Mme Sophie Blanc applaudit.*) Leur zone à défendre, c'est leur idéologie, mais la nôtre, c'est la France, la République et sa loi ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe UDR et sur plusieurs bancs du groupe RN. – Exclamations sur plusieurs bancs des groupes LFI-NFP et EcoS.*)

Mme Nadine Lechon . Très bien !

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. Bruno Retailleau, ministre de l'intérieur . Je comprends votre inquiétude. Comme vous l'avez justement

indiqué, la Caisse centrale d'activités sociales d'Enedis a conclu une convention aux termes de laquelle ce site, à l'origine un centre de vacances, est loué à une association nommée Centre de recherche et d'étude de la forêt.

M. Laurent Wauquiez . Un centre de vacances pour voyous !

M. Bruno Retailleau, ministre . Puisqu'il s'agit d'une convention de droit privé, je ne peux, en tant que ministre de l'intérieur, ni la dissoudre – ou plutôt l'annuler –, ni faire intervenir les forces de l'ordre sans que le propriétaire du site me l'ait demandé.

Nous n'en sommes pas encore au stade de la ZAD. (*Mme Marie-Charlotte Garin s'exclame.*) En revanche, vous l'avez judicieusement noté, nous avons constaté que ce site accueille très régulièrement des militants des causes écologistes les plus radicales. Les ZAD, j'en ai fait l'expérience avec Notre-Dame-des-Landes. Je sais de quoi il s'agit et j'ai mal vécu le recul de l'État à l'époque (Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Exclamations sur quelques bancs du groupe EcoS), qui a conduit à jeter à la poubelle 179 décisions de justice et le résultat d'un référendum populaire.

Mme Julie Laernoës . Une consultation, pas un référendum !

Mme Marie-Charlotte Garin . Et la convention avec la CCAS, qu'en faites-vous ?

M. Bruno Retailleau, ministre . Je serai donc particulièrement vigilant. J'ai identifié trois pistes de travail, qui ne sont pas alternatives mais cumulatives. Premièrement, j'ai demandé à la préfète de la Creuse de surveiller de très près ce lieu, pour qu'aucun trouble à l'ordre public ne soit laissé sans réponse. Deuxièmement, nous interpellons Enedis et son comité d'entreprise pour vérifier si l'objet social de la CCAS est compatible avec la location d'un site à cette association.

M. Thibault Bazin . Il a raison !

Mme Émilie Bonnivard . Oui ! Cette location, c'est n'importe quoi !

M. Bruno Retailleau, ministre . Troisièmement, nous étudierons la possibilité que l'État rachète le site pour le protéger et le renaturer. Je suis certain que les associations approuveront cette initiative ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe DR. – Mme Danielle Brulebois applaudit également.*)

M. Thibault Bazin . Bravo !

Mme la présidente . La parole est à M. Bartolomé Lenoir.

M. Bartolomé Lenoir . Si vous n'agissez pas tout de suite, le site va devenir une ZAD ! (*Exclamations sur quelques bancs du groupe DR.*)

M. Jean-Pierre Vigier . Il vient de vous répondre !

M. Philippe Gosselin . Avez-vous écouté la réponse ?

Données clés

Auteur : [M. Bartolomé Lenoir](#)

Circonscription : Creuse (1^{re} circonscription) - UDR

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 164

Rubrique : Ordre public

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 2024